

Enquête publique révision PLU Thorigny

joel forestier [REDACTED]

mar. 26/11/2024 11:05

À :revisionplu@thorigny-vendee.fr <revisionplu@thorigny-vendee.fr>;

📎 2 pièce(s) jointe(s) (1 Mo)

Cadastre.pdf; Courrier enquêteur PLU Forestier.docx;

Bonjour,

Pour faire suite à notre entretien du 12 novembre, vous trouverez, ci-joint, un courrier formalisant notre demande.

Bonne réception,

Salutations distinguées

Mr Forestier Joël

[REDACTED]

Thorigny, le 19 novembre 2024

Mr et Mme FORESTIER Joël

Mr le Commissaire Enquêteur de la
révision du PLU

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Objet : révision du Plan Local d'Urbanisme de Thorigny

Mr le Commissaire Enquêteur,

Nous donnons suite à notre entretien du 12 novembre dernier.

Nous sommes propriétaires d'un terrain constructible, au lieu-dit Le Puits Pellerin, sur la commune de Thorigny cadastré section A n° 934 (voir plan ci-joint).

Le conseil municipal de Thorigny a approuvé l'actuel PLU dans sa séance du 15 octobre 2018.

Le hameau du Puits Pellerin a été classé en zone A ce qui a eu pour effet de rendre inconstructible ce terrain.

Si nous comprenions les motivations qui peuvent amener les décideurs à sauvegarder l'environnement des hameaux en évitant une extension des constructions, nous estimions qu'il existait, pour cette parcelle, un cas à considérer spécifiquement pour les raisons suivantes :

- cette parcelle est située entre des habitations. Une construction ne saurait y apparaître comme une extension du village,
- elle est desservie par la voie communale,
- les réseaux sont présents sur cette voie : communication, eau, électricité. Avec la prise en charge de l'assainissement individuel, une construction n'entraînerait pas de frais pour la commune
- sa surface (1000 m²) est appropriée à une construction

Le projet du PLU actuel évoquait l'intérêt de rendre constructible les dents creuses de la commune. Ce terrain pouvait donc être considéré comme une dent creuse dans notre village,

Le PLU actuel n'a retenu que deux villages dans la commune pour lesquels le potentiel de constructibilité était jugé suffisamment significatif pour qu'ils figurent dans les zones encore constructibles.

Ainsi, les hameaux de la Combe et de la Métrière ont été classés en STECAL (Secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées).

Nous demandons que le hameau du Puits Pellerin soit également classé en STECAL pour les justifications suivantes :

- hameau de bonne taille et compact
- potentiel constructible limité mais réel (plusieurs projets pourraient y être réalisés)
- très bonne accessibilité
- proche du centre bourg et de la plus proche commune importante (la Chaize le Vicomte)
- hameau desservi par les transports scolaires et les transports urbains de l'agglomération de la Roche Sur Yon

Dans l'attente d'une suite favorable à cette demande,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Mr et Mme FORESTIER Joël

Pièce jointe : Plan cadastral

Courrier également adressé à Mme la maire de Thorigny

LE Puits PELLERIN

